

# Nouvelles normes européennes ascenseurs

## EN 81-20 et EN 81-50

### Renforcer encore la sécurité des usagers et des techniciens de maintenance

Le Comité Européen de Normalisation a élaboré en 2014 deux nouvelles normes de sécurité pour la fabrication des ascenseurs et pour les tests de leurs composants. Les nouvelles normes EN 81-20 et EN 81-50 sont déjà publiées et seront obligatoires pour la mise en service de tout ascenseur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elles remplaceront les normes EN 81-1 et EN 81-2 qui restent valides durant la période de transition. Les nouvelles normes sont applicables pour les ascenseurs de personnes et de marchandises. L'EN 81-20 définit les critères techniques pour la fabrication, l'installation et la mise en service des ascenseurs. L'EN 81-50 définit les règles de conception, de calcul et de test des composants de l'ascenseur. Tous les appareils Schindler sont conformes à la norme actuelle et sont dès à présent configurés pour répondre aux futures normes.

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, tous les appareils mis en service devront être conformes aux normes EN 81-20 et EN 81-50.**

#### Aménagements prévus par la norme :

##### **Pour le confort et la sécurité des usagers :**

- Éclairage cabine plus puissant (100 lux).
- Augmentation de la sensibilité du rideau lumineux pour éviter le coincement de petits objets.
- Plus grande résistance des parois et des portes, miroirs en verre de sécurité.
- Résistance au feu accrue pour la décoration cabine.
- Augmentation de la taille de la trappe d'évacuation.

##### **Pour les techniciens intervenant sur l'ascenseur :**

- Les espaces de sécurité sur le toit de cabine et en fond de cuvette sont augmentés.
- Éclairage en gaine plus puissant.
- Ajout d'un boîtier d'inspection en cuvette.
- Renforcement des exigences de hauteur et de résistance des balustrades.
- Renforcement de la résistance de l'écran de protection du contrepoids en cuvette.

#### **Je construis un nouveau bâtiment, que dois-je prendre en compte ?**

En tant que concepteur d'un nouveau bâtiment, deux points sont essentiels. Le premier est la date de mise en service de l'ascenseur, le second est l'éventuelle évolution des dimensions de la gaine.

Pour tous les projets dont la mise en service se fera probablement après le 31 août 2017, nous vous recommandons de demander une configuration d'ascenseur selon les normes EN81-20/-50. Schindler se tient à votre disposition pour vous fournir les dimensions de gaine établies selon les nouvelles normes. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre commercial local qui vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre besoin.

#### **Dois-je effectuer des modifications sur les ascenseurs de mon bâtiment existant ?**

Non. Ces nouvelles normes n'affectent que les ascenseurs neufs et dans une certaine mesure les remplacements complets. Les appareils déjà en fonctionnement ne nécessitent aucune modification.

#### **La réponse de Schindler**

Au cours des dernières années une équipe dédiée a analysé et développé toutes les évolutions de nos ascenseurs afin qu'ils soient 100 % conformes à l'EN 81-20/-50. La sécurité des passagers et des techniciens est notre priorité.

#### L'EN 81-20/-50 en bref

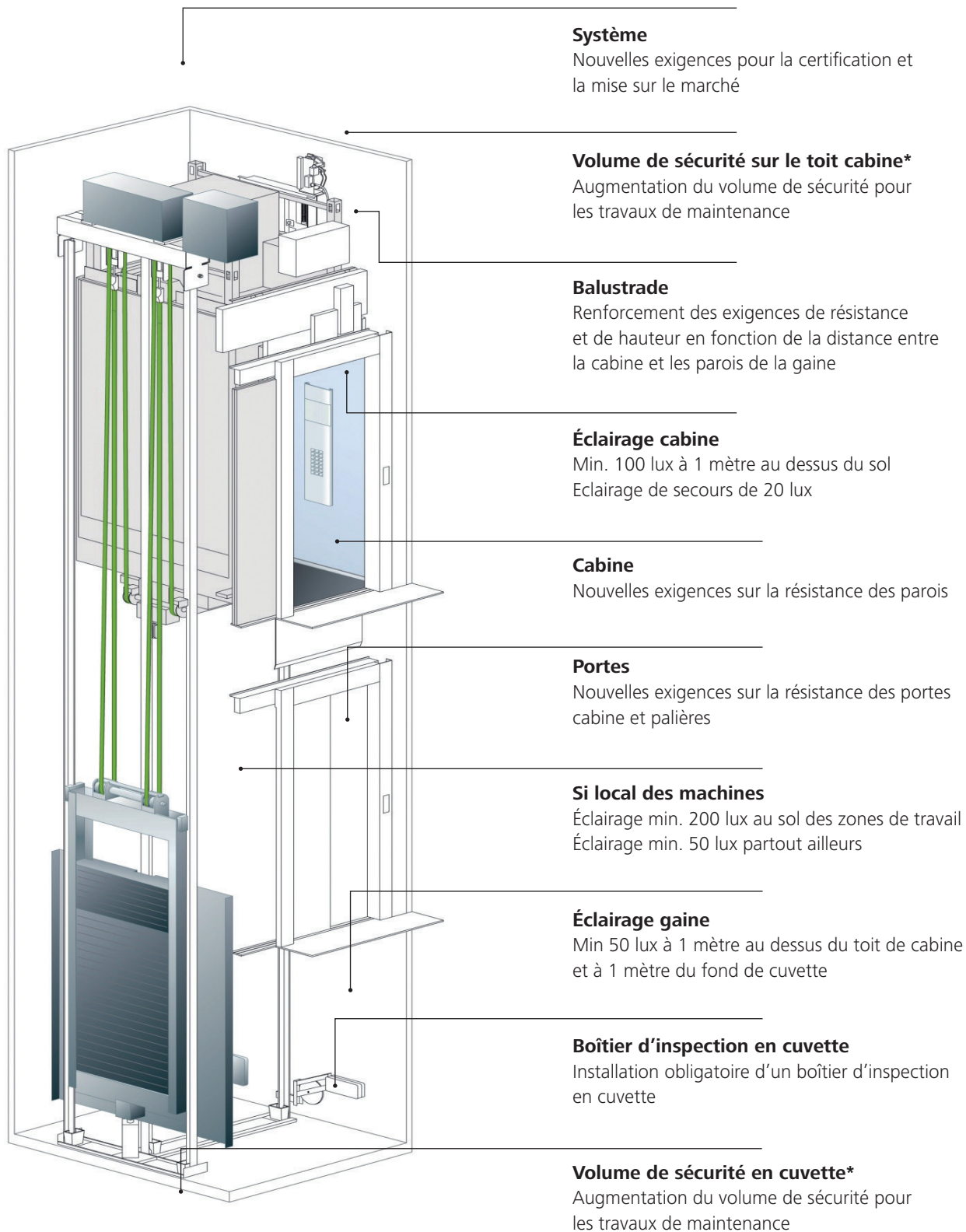
- Elaborée par le Comité Européen de Normalisation
- Remplace la norme 81-1/-2
- L'EN 81-20 définit les règles de fabrication des ascenseurs
- L'EN 81-50 établit un cadre pour la vérification et les tests des composants
- La norme est déjà applicable et sera obligatoire pour tous les appareils mis en service au 1<sup>er</sup> septembre 2017



**Schindler**

# EN 81-20 Focus technique

## Systeme



\*Votre contact local se tient à votre disposition pour préciser les dimensions en fonction de votre projet.